

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

NON CLASSES et 4ème SERIE

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

**1. Phase Départementale**

- Les championnats de France 4e série /non-classés sont ouverts aux ressortissants de l'Union européenne classés en 4e série/non-classés n'ayant jamais été en 2e série et n'ayant pas été classés 15/4 ou mieux au cours des 15 dernières années.
- Selon les règlements sportifs FFT, seuls les joueurs de nationalité française et les ressortissants de l'Union européenne peuvent participer aux championnats individuels.
- Les joueurs non classés et 4ème série disputent un championnat par poules (géographiques dans la mesure du possible) de 3 à 6 joueurs.
- Pour ce championnat, le classement de référence pris en compte est celui paru en septembre 2025 (Règlements FFT)
- Les joueurs conserveront leur classement durant toute la durée de la compétition, même s'ils ont changé de série aux classements mensuels.
- Ce championnat se déroule en 3 phases de poules et un tableau final à élimination directe chez les Messieurs :
 - ❖ La première : les joueurs NC, 40, 30/5
 - ❖ La deuxième : les joueurs qualifiés, 30/4, 30/3,
 - ❖ La troisième : les joueurs qualifiés 30/2 et 30/1
- Ce championnat se déroule en 2 phases de poules et un tableau final à élimination directe périodes chez les Dames :
 - ❖ La première : les joueuses NC, 40, 30/5 30/4 et 30/3
 - ❖ La deuxième : les joueuses qualifiées, 30/2 et 30/1
- Chaque participant (e) engagé recevra un document précisant :
 - ❖ Les noms, prénoms, classements et numéros de téléphone des joueurs (euses) composant la poule.
 - ❖ Le joueur (euse) qui reçoit (dans son club ou chez l'adversaire avec son accord).
 - ❖ La date limite de retour des résultats.
 - ❖ Le classement sera établi à la date indiquée avec les résultats en possession du comité.
 - ❖ Les coordonnées du responsable qui suit l'épreuve.
 - ❖ Le règlement de l'épreuve.
- Les joueurs (euses) qui reçoivent, organisent la rencontre et prennent contact pour fixer, d'un commun accord, les dates des rencontres, dans le délai imparti.
- Toutes les parties de simple sont disputées au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans toutes les manches (format 1),
- A l'issue des rencontres, pour la date limite fixée, chaque joueur transmet les résultats de l'ensemble de ses matchs au CDOT ou au responsable de l'épreuve.
En cas de non réception des résultats le joueur qui reçoit sera déclaré perdant par WO.

- Le nombre des parties disputées dans la journée est fixé suivant le règlement fédéral à 2 simples au maximum pour les Seniors.
- Le classement dans chaque poule est obtenu par le barème suivant :
 - ❖ Victoire : 2 points
 - ❖ Défaite : 1 point
 - ❖ Disqualification ou WO: 0 point
- En cas d'égalité de points pour la qualification, le juge-arbitre applique le règlement fédéral.
- En cas de litiges ou difficultés, le juge-arbitre chargé de l'organisation prend la décision sur la finalité du résultat et en informe la Commission Régionale "Seniors".
- Le joueur ou joueuse classé(e) premier(e) de chaque poule participe à la phase suivante.

Phase Finale

- A l'issue de la troisième période se déroulera un tableau à élimination directe pour les qualifiés (ées) des poules qui se déroulera dans les Clubs.
- Sur le tableau final un astérisque désignera le joueur recevant au 1er tour
- Aux tours suivants au cas où les 2 joueurs se seraient déplacés ou auraient reçu, un astérisque désignera le joueur qui recevra la rencontre.
- **Tout joueur qui, sauf cas de force majeure, aura abandonné au cours du championnat départemental ne pourra être qualifié pour le championnat régional.**

2. Phase Régionale

Sont qualifiés pour les régionaux :

- Les champions départementaux
- Eventuellement, 1 2 ou 3 finaliste(s) sélectionné (ées) par le Comité des Championnat Individuels des Hauts de France, sur proposition des commissions en fonction de la hiérarchie de classement

Pas de repêchage en cas de désistement.